Image not found or type unknown

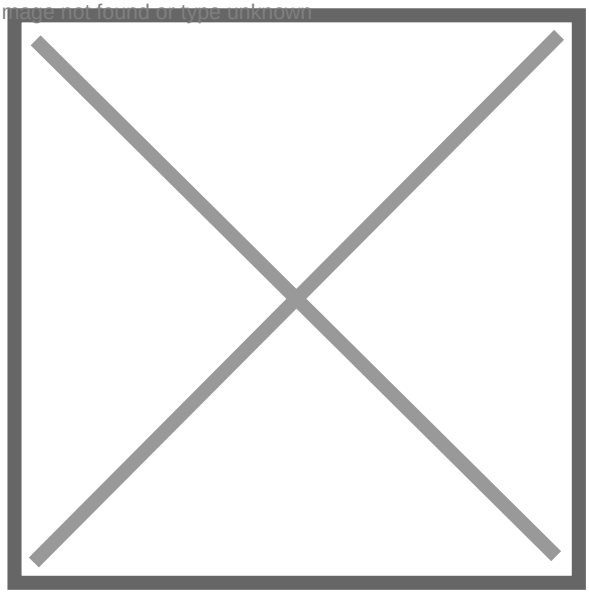

Mission de l'huissier et compte-rendus.

Par **nanoub**, le **19/03/2016** à **19:05**

Bonjour,

Je viens vers vous aujourd'hui car nous rencontrons quelques problèmes de "communication" avec l'huissier désigné d'office pour se charger du paiement de la contribution aux charges du mariage que mon père doit payer à ma mère.

Nous avons fait appel à l'huissier en octobre. Depuis ce jour là, il ne cesse de donner des dates qui ne sont pas respectées quant à la saisie d'une certaine somme sur le compte de mon père. Il m'a raccroché au nez plus d'une fois et ne répond pas aux mails que nous envoyons. Mon frère a pris le relais car je n'en pouvais plus mais n'arrive jamais à le joindre. Après s'être fâché très fort, on lui a donné une date de virement deux fois sans que rien ne se passe. Au final suite à son dernier appel, la secrétaire lui dit de passer prendre un chèque. Le montant est très inférieur à ce que ma mère attendait mais surtout nous n'avons aucun document nous expliquant le pourquoi du comment. Un huissier peut-il faire ce qu'il veut sans rendre aucun compte ?

Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés